DAF_2025_001827

LOT 1 - Sites de HESSE - PHALSBOURG - SARREBOURG

ANNEXE 4 au CCTP

Plonge

Prestations spécifiques (à la demande occasionnelle)

Lors de prestations spécifiques, le personnel pourra être appelé à effectuer des heures supplémentaires le midi ou en soirée. Ces prestations seront effectuées sur demande de la formation et seront indiquées **au plus tard au titulaire quinze jours avant l'événement.**

Le gérant d'activité se mettra en relation directement avec la société titulaire pour fixer les dates et heures de mise en place des équipes.

Ces prestations doivent être évaluées financièrement afin d'être couvertes lors de la demande de l'enveloppe budgétaire.

Un nombre de 10 prestations supplémentaires annuelles est à prévoir.

Chaque année : des repas régimentaires, repas de la fête de l'arme, des passations de commandement du chef de corps, repas de chasse.
Chaque activité correspond à une prestation pour environ **100 à 400** personnes avec apéritif dînatoire et/ou repas servi à table ou en buffet.
Début généralement vers **12 heures ou 17 heures**, fin des prestations aux alentours de **19 heures ou minuit.**

Le service demandé sera alors équivalent à celui demandé pour un service classique, à savoir :

- réceptionner la vaisselle sale (débarrassée sur plateaux ou directement à la main.) ;
- assurer le nettoyage de l'ensemble de la vaisselle par passage en machine à laver, contrôle de propreté et rangement de la vaisselle aux endroits adéquats ;
- assurer le nettoyage en fin de prestation des machines à laver ;
- assurer le nettoyage des locaux de plonge et des poubelles après celui des machines-ainsi que le changement des containers poubelles, si nécessaire.